

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	L'an deux mille vingt - quatre le 28 mars 2024 à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune d' Eyjeaux , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024
Nombre de Conseillers :	
En exercice	12
Présents	10
Votants	10
	<u>Pour la délibération 2024-005</u> Présents : M ROUX, BARRIERE, Mmes, COLLIN, MALLET, MM LAGAUTERIE, PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, Hélène POCHAT COTILLOUX Absents : Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Véronique CHEPTOU <u>A partir de la délibération 2024-002 et jusqu'à la délibération 2024-007</u> Présents : M ROUX, BARRIERE, Mmes CHEPTOU, COLLIN, MALLET, MM LAGAUTERIE, PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, POCHAT COTILLOUX Absent : Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT
Nombre de Conseillers :	
En exercice	12
Présents	11
Votants	11
	<u>Pour la délibération 2024-007</u> Présents : M BARRIERE, Mmes CHEPTOU, COLLIN, MALLET, MM LAGAUTERIE, PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, POCHAT COTILLOUX Absent : Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT Excusé : Jacques ROUX
Nombre de Conseillers :	
En exercice	12
Présents	10
Votants	10
	<u>De la délibération 2024-008 à la 2024-015</u> Présents : M ROUX, BARRIERE, Mmes CHEPTOU, COLLIN, MALLET, MM LAGAUTERIE, PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, POCHAT COTILLOUX Absent : Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur présence.

Election du secrétaire de séance : Madame Hélène POCHAT COTILLOUX est élue, elle fait l'appel et vérifie que le quorum est réuni.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2024
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Fiscalité directe locale : Vote des taux
- Vote du budget primitif 2024
- Subvention aux associations
- Tarifs de location

- Tarifs des services périscolaires
 - Vente d'herbe sur pied
 - Approbation du rapport d'activité de l'ALHS d'Eyjeaux
 - Questions diverses
- **Délibération n°2024-005 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2024**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 07 mars 2024, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.

Le Procès-verbal de séance du 07 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Véronique Cheptou à 18h40.

- **Délibération n°2024-005 : Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées pour le compte de gestion présenté : budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal établi par le trésorier municipal. Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Délibération n°2024-007 : : Approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le Maire donne la présidence à son premier adjoint Monsieur Jean-Luc Barrière et sort de la salle. Monsieur Jean-Luc Barrière présente au Conseil le compte administratif 2023 pour le budget principal qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2023
DEPENSES	992 220.83 €
RECETTES	1 066 746.20 €
RESULTAT	74 525.37 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	30 000.00 €
RESULTAT CUMULE	104 525.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	2023
DEPENSES	400 124.10 €
RECETTES	248 394.25 €
RESULTAT	- 151 729.85 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	253 298.49 €
RESULTAT CUMULE	101 568.64 €

Après avoir présenté ces données, Monsieur Jean-Luc BARRIERE, Adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

- **Délibération n°2024-008 : Affectation des résultats**

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du budget principal de l'exercice N-1,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice N-1,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	30 000,00 €	Résultat antérieur reporté	253 298,49 €
Résultat de l'exercice n-1	74 525.37 €	Résultat de l'exercice N-1	- 151 729,85 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	104 525.37 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	101 568,64 €
		Reste à réaliser 31/12/N-1	
		Dépenses	- 505 417,52
		Recettes	600 000,00 €
		Solde	94 582,48 €
TOTAL A AFFECTER	104 525.37 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0 €

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

1. Affectation à la section d'investissement : 74 525.37 €
2. Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP N : 30 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats.

- **Délibération n°2024- 009 : Fiscalité locale : vote des taux**

Il propose pour l'année 2024 de ne pas faire évoluer les taux de la taxe foncière bâti et non bâti ainsi que ceux pour les taxes d'habitation des résidences secondaires et les taxes d'habitation des locaux vacants.

Monsieur le Maire expose que les taux s'établissent comme suit :

- 44.80% pour la taxe foncière de la propriété bâtie
- 71.84% pour la taxe foncière de la propriété non bâtie
- 18.01% pour la taxe d'habitation (résidence secondaire et locaux vacants)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux pour l'année 2024.

- **Délibération n°2024-010 : Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2024 présenté par chapitre comme suit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	346 000.00
Chapitre 012	Charges de personnel	552 560.00
Chapitre 65	Charges de gestion courante	62 600.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	42 011.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		
Chapitre 66	Charges financières	10 500.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 013 671.00
Chapitre 023	Virement à la section investissement	135 216.00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	2 287.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		137 503.00
Total		1 151 174.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	136 200.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	712 129.00
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	247 840.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
Chapitre 013	Atténuation de charges	5 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 121 169.00
Chapitre 76	Produits financiers	5.00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 121 174.00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	0-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
R002 RESULTAT REPORTE		30 000.00
Total		1 151 174.00

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	50 000.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	368 399.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	400 000.00
Chapitre 45	Travaux télécommunication	72 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés-cautions	53 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
Total		943 599.00

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre 13	Subventions investissement	190 000.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	410 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		

Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	30 001.99
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	74 525.37
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		705 327.36
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	135 216.00
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	2 287.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		138 063.00
001	Excédent antérieur reporté	101 568.64
Total des recettes d'investissement cumulées		943 599.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2024 équilibré en section de fonctionnement à 1 151 174.00€ et en section d'investissement à 943 599.00€.

- **Délibération n°2024-011 : Subvention aux associations**

Vu l'exposé du Maire présentant les demandes de subvention pour l'exercice 2024,

Monsieur le Maire rappelle somme qui avaient été allouées l'année dernière pour ces mêmes associations :

Association	Sommes attribuées en 2023 en €
Syndicat d'élevage de Pierre Buffière	80
FNATH	80
GVA	80
Racing Limousin JUDO	200
AAPMA	150
Coté fil côté cadre	120

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil attribue les subventions suivantes et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 :

Association	Proposition 2024 en €	Observation
Syndicat d'élevage de Pierre Buffière	80	
FNATH	80	
GVA	80	
Racing Limousin JUDO	200	
AAPMA	150	
Coté fil côté cadre	120	
Total	710	

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de location 2023 pour l'année 2024. Pour mémoire, ils s'établissent de la façon suivante :

- Tarifs du droit de place :

<u>Tarif applicable au marché</u>	
<u>Stand en extérieur</u>	
Jusqu'à 6 mètres linéaires	10.00€
Supérieur à 6 mètres linéaires	20.00€
<u>Stand en intérieur</u>	
<u>dimension table</u>	
<u>1.20mx0.80m</u>	
1 à 2 tables	10.00€
A partir de 3 tables	20.00€
<u>Grille d'exposition</u>	
Jusqu'à 6 grilles	10.00€
<u>Tarif applicable à l'occupation (au passage)</u>	
6 mètres linéaires	10.00€
Au-delà de 6 mètres linéaires	20.00€
<u>Tarif applicable à la prestation hebdomadaire</u>	
Forfait à l'année	200.00€

- Tarif de vente du jus de pommes :

<u>Tarif applicable à la vente de jus de pommes</u>	
la bouteille de jus de pommes	3.00 €
Le pot de compote (vente réservée)	3.00€

- Tarifs des photocopies :

<u>Tarif applicable aux photocopies</u>	
La photocopie format A4	0.20 €
La photocopie format A3	0.40 €

- Tarifs location de la salle des fêtes :
 1°/Instauration d'une tarification Été – Hiver. Le tarif hiver s'appliquera du 1^{er} novembre au 31 mars.
 2°/Application du versement d'arrhes à la signature de la convention équivalant à 20% du montant de la location.

3°/Application d'une caution ménage et matériel aux associations pour chaque location relative à une manifestation

LOCATION SALLES	
LA GRANGE	
<u>Habitants communes</u>	
<i>Caution matériel</i>	400.00€
<i>Caution ménage</i>	200.00€
Salle (par journée)	250.00€ Tarif Eté / 275€ Tarif Hiver
Cuisine (par journée)	50.00€
Forfait weekend	350.00€ Tarif Eté / 400.00€ tarif Hiver
Vaisselle par personne (tout jeu supplémentaire sera tarifé sur la même base)	0.50€
<u>Associations communales</u>	
<i>Caution Matériel</i>	400.00€
<i>Caution Ménage</i>	200.00€
Salle	Gratuité
Cuisine	Gratuité
Vaisselle	Gratuité
<u>Habitants hors commune</u>	
<i>Caution matériel</i>	400.00€
<i>Caution ménage</i>	200.00€
Salle (par journée)	400.00€ Tarif Eté / 425.00€ Tarif Hiver
Cuisine (par journée)	100.00€
Forfait weekend	550.00€ Tarif Eté / 600.00€ Tarif Hiver
Vaisselle par personne (tout jeu supplémentaire sera tarifé sur la même base)	1.00€
REMPACEMENT VAISSELLE	
Verre	2.00€
Assiette	10.00€
Couvert	2.00€
Tasse à café	2.00€
Coupe de champagne	2.00€
Pot à eau	4.00€
Panière à pain	4.00€
Légumiers saladiers	8.00€
Plat	10.00€
Sel poivre	2.00€
Plateaux	15.00€
Tables	120.00€

Chaises	20.00€
Louches	5.00€
Plat gastro	50.00€
MOBILIER DE PLEIN AIR	
Habitants communes <u>uniquement</u>	
Caution	100.00€
Banc	Gratuité
Table	Gratuité
Barnum	30.00€
Associations communales	
Caution	100.00€ par location
Banc	Gratuité
Table	Gratuité
Barrière	Gratuité
Grille	Gratuité
Barnum	Gratuité
Habitants communes (utilisation sur le territoire uniquement)	
Caution	500.00€
1 tente 40m ²	200.00€
2 tentes 80m ²	400.00€
LOCATION MOBILIER SALLE DES FETES EN COMPLEMENT DE LA SALLE	
Habitants commune	
Caution	500.00€
1 tente 40m ²	150.00€
2 tentes 80m ²	300.00€
Habitants hors commune	
Caution	500.00€
1 tente 40m ²	200.00€
2 tentes 80m ²	400.00€
LOCATION DU LOCAL MULTISERVICE assujetti à TVA tarifs TTC	
Habitants commune	
Caution Ménage	150.00€
Caution Matériel	250.00€
Journée	180.00€ Tarif Eté / 204.00€ Tarif Hiver
Habitants hors commune	
Caution Ménage	150.00€
Caution Matériel	250.00€
Journée	204.00€ Tarif Eté / 234.00€ Tarif Hiver

Association communales	
Caution Ménage	150.00€
Caution Matériel	250.00€
Journée	Gratuité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs pour l'année 2024.

- **Délibération n°2024-013 : Tarifs des services périscolaires**

Les tarifs des services périscolaires sont périodiquement révisés. Aussi, Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour les services de cantine et de garderie et propose de ne pas les faire évoluer cette année.

Pour rappel, les tarifs s'établissent comme suit :

CANTINE :

Quotient familial	Prix du repas
0 – 1000	1 €
1001 à 1500	2.85 €
+ de 1500	3.15 €
AUTRE TARIFS	
Repas occasionnel pris non réservé au moins 2 semaines à l'avance	5.70 € / repas
Adultes	5.70 € / repas
Adultes – emploi aidés, AESH, Apprenti	2.85€ / repas

GARDERIE :

1 ^{ère} TRANCHE			
		Forfait mensuel	Présence occasionnelle du matin ou du soir
Quotient familial	0 – 1 000€	35.00€	2.45€
2 ^{ème} TRANCHE			
		Forfait mensuel	Présence occasionnelle du matin ou du soir
Quotient familial	1 001 – 1 500	38.00€	2.60€
3 ^{ème} TRANCHE			
		Forfait mensuel	Présence occasionnelle du matin ou du soir
Quotient familial	1 501 et plus	41.00€	2.75€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs ci-dessus

- **Délibération n°2024-014 : Vente d'herbe sur pied**

Monsieur le Maire propose au Conseil de poursuivre la vente d'herbe sur pied pour l'année 2024. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les contrats établis dans le cadre de la vente d'herbe sur pied pour l'année 2023, étaient concernées les parcelles C972, 213 et 216 situées au lieu-dit Lathière.

Chaque contrat est consenti pour la récolte de l'année et aucun contrat ne fera l'objet d'une tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir un contrat de vente d'herbe sur pied pour l'année 2024. Le tarif de la vente d'herbe des parcelles C972, C213 et C216 pour l'année 2024 est fixé à 200.00€

- **Délibération n°2024-015 : Rapport d'activité de l'ALSH 2023**

Monsieur le Maire expose que chaque année, un rapport d'activité concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit être rédigé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2023 de l'ALSH de la commune d'Eyjeaux

Questions diverses : Madame Pochat Coutilloux précise que pour les inscriptions aux TAP, les parents d'élève avait accès un un pdf modifiable et que cela était bien pratique. Elle demande donc la possibilité de le remettre en place.

Monsieur le Maire répond que la question sera posée à Madame Hoët et que ce document pdf sera remis en service si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20h10

Le secrétaire

Le Maire

Hélène POCHAT COTILLOUX

Jacques ROUX